



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 126715

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur l'opportunité de faire bénéficier d'une allocation les mères qui élèvent seules leur enfant handicapé devenu adulte, à leur domicile et qui ne peuvent plus exercer une activité professionnelle. En effet, les enfants handicapés âgés de plus de vingt ans ne bénéficient plus de l'AEEH et, bien souvent, leur handicap nécessite un accompagnement et une présence constants empêchant le parent isolé de travailler. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur cette question qui concerne parfois des familles dans la précarité.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126715

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 812

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)